

DOSSIER DE PRESSE

# LES PROJETS ACTUELS EN SANTÉ DANS LA MARNE

26 NOVEMBRE 2024



# SOMMAIRE

Santé Mentale.....	3
Handicap .....	6
L'exercice coordonné.....	8
Les contrats locaux de santé .....	11

## Contact presse

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)



## 1. Les leaders et ambassadeurs santé mentale

### Enjeux et objectifs

Le dispositif des **leaders et ambassadeurs santé mentale** vise à répondre au mal-être des étudiants en santé, un problème croissant qui impacte leur bien-être et leur futur rôle de soignants. L'initiative ambitionne de :

- **Former les étudiants en santé** sur le concept de santé mentale, en les outillant pour qu'ils soient capables de prendre soin d'eux-mêmes, condition essentielle pour mieux prendre soin des autres.
- **Créer une communauté d'étudiants engagés**, sensibilisée aux enjeux de santé mentale, prête à diffuser une approche positive et inclusive.
- **Former au premier secours en santé mentale**, pour permettre aux étudiants et professionnels d'intervenir rapidement face à une détresse psychologique.
- **Promouvoir la santé mentale** au sein des établissements d'enseignement supérieur et dans la sphère professionnelle.

3

### Mise en œuvre et partenaires

Lancé fin 2023 pour une durée de trois ans, ce programme est le fruit d'une collaboration entre :

- **L'Université de Reims Champagne Ardenne**
- **Le CHU de Reims**
- **Néoma Business School**
- **Sciences Po, campus Reims**
- **L'Institut Catholique de Paris, campus Reims**

Le dispositif est financé à hauteur de **32 000 euros par an**, notamment grâce à l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

### Fonctionnement du programme

Le programme « Leaders en santé mentale » s'inscrit dans une démarche de promotion et de prévention de la santé mentale. Il propose une approche pédagogique où les participants acquièrent des **compétences pratiques** pour :

- Préserver leur propre santé mentale.
- Sensibiliser leurs pairs à l'importance du bien-être mental.
- Participer à des actions concrètes pour améliorer le savoir-être au sein de leurs établissements.

L'initiative sera étendue aux autres établissements partenaires, qui porteront à leur tour ces valeurs auprès de leurs étudiants et enseignants.

## Avantages et évaluation

Les bénéfices du programme se déclinent à plusieurs niveaux :

- Pour les étudiants : développer des compétences utiles à leur propre bien-être et, par extension, améliorer leur capacité à prendre en charge les patients de manière plus empathique et efficace.
- Pour les professionnels : s'impliquer dans un projet fédérateur, porteur de sens, et orienté vers la formation des futurs acteurs de la santé.

Le dispositif fera l'objet d'une **évaluation finale** à l'issue des trois années d'expérimentation, permettant d'analyser son impact et son efficacité.

4

## Maison des Adolescents : un dispositif essentiel pour le soutien à la santé mentale des jeunes

L'adolescence est une période complexe marquée par des changements physiques, psychologiques et sociaux majeurs. Si une majorité des jeunes traverse cette phase sans difficulté particulière, une part importante rencontre des problématiques qui affectent leur bien-être, notamment en matière de santé mentale. En effet, il existe une population significative qui souffre, que ce soit à travers des troubles psychologiques, des difficultés relationnelles, ou un mal-être profond.

L'enjeu consiste ainsi à mettre en place un dispositif intégré où les acteurs de santé, de l'éducation, de la justice, et du social, travaillent de concert pour offrir un accompagnement cohérent et adapté à chaque jeune.

### Objectif du dispositif

Les Maisons des Adolescents (MDA) ont pour vocation de répondre à ces enjeux en proposant un dispositif global, pluridisciplinaire et de proximité. Leur objectif est d'offrir aux jeunes un accès facilité à une prise en charge adaptée à leurs besoins spécifiques en matière de santé mentale. Concrètement, elles assurent :

- Un accueil continu par des professionnels formés et diversifiés (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs, etc.) pour permettre aux jeunes de bénéficier d'une aide personnalisée.
- Une prise en charge des adolescents souffrant de troubles psychiques, sociaux ou éducatifs, en complémentarité avec les dispositifs traditionnels.
- La mise en œuvre d'un accompagnement pluridisciplinaire, en concertation avec les familles, les établissements scolaires, et les institutions sociales et judiciaires.
- Un soutien dans le développement du projet de vie des jeunes, en leur offrant des informations, des conseils et une aide pour leur avenir, qu'il soit scolaire, professionnel ou personnel.
- Un rôle central de ressource pour l'ensemble des acteurs impliqués dans le suivi des jeunes (professionnels, parents, institutions, etc.), favorisant la coordination des actions et des démarches.

De plus, les MDA jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des consultations de santé pour les jeunes de 12-13 ans, ainsi que dans le suivi des jeunes de 16 à 25 ans, dans le cadre du Plan Santé des Jeunes.

## Mise en place et développement

Le dispositif MDA est implanté depuis de nombreuses années à Châlons-en-Champagne dans le département de la Marne. Afin d'étendre la couverture du dispositif et de mieux répondre aux besoins des jeunes sur l'ensemble du territoire, **une extension à Reims est en cours.**

## Partenaires clés

Les Maisons des Adolescents s'appuient sur un large réseau partenarial pour fonctionner. Parmi les acteurs essentiels impliqués, on retrouve :

- L'Éducation nationale
- La Justice (notamment la Protection judiciaire de la jeunesse)
- Le Conseil départemental et d'autres collectivités locales
- Les professionnels de santé (médecins, psychologues, psychiatres)
- L'Assurance Maladie
- Les acteurs sociaux et éducatifs (missions locales, associations)
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)

## Financement

Le dispositif est financé en grande partie par l'ARS, avec des possibilités de cofinancement de la part d'autres acteurs publics et privés, en fonction des projets locaux et des besoins identifiés dans le cadre du diagnostic territorial.

## Fonctionnement

Les Maisons des Adolescents reposent sur une organisation partenariale impliquant des professionnels de divers secteurs : santé, éducation, justice, action sociale. Elles offrent un guichet unique pour les jeunes en difficulté, où chaque jeune peut bénéficier d'une prise en charge adaptée à sa situation, qu'elle soit médicale, psychologique, sociale, ou éducative. Les missions principales des MDA incluent l'accueil, l'écoute, l'orientation, l'évaluation des situations, ainsi que la prise en charge médicale et psychologique.

Les Maisons des Adolescents constituent ainsi un lieu privilégié pour tous les acteurs concernés par l'adolescence, offrant des solutions concrètes pour des jeunes qui, souvent, se retrouvent en dehors des circuits traditionnels de prise en charge. Elles permettent une continuité et une cohérence dans les parcours de soins et de soutien, essentiels pour le bien-être des jeunes en difficulté.

**Pour les jeunes**, les Maisons des Adolescents offrent un accès direct à une prise en charge rapide et adaptée, en regroupant plusieurs services en un seul lieu. Cela permet d'éviter les parcours de soins fragmentés et d'offrir une réponse coordonnée aux jeunes en difficulté.

**Pour les professionnels**, les MDA représentent un guichet unique, facilitant la collaboration interprofessionnelle et garantissant une meilleure coordination des actions. Cela permet à chaque acteur (santé, éducation, justice, etc.) de travailler ensemble pour le bien-être du jeune, dans une logique de partage d'informations et d'accompagnement global.

## Lancement d'un diagnostic territorial

Depuis 2016, le Comité Interministériel du Handicap impulse une transformation de l'offre pour la rendre plus inclusive, flexible et adaptée aux besoins individuels. Ce processus a été renforcé lors de la Conférence Nationale du Handicap du 28 avril 2023, où un **plan massif de financement** de 50 000 solutions a été annoncé par le Président de la République.

Dans ce cadre, l'**ARS Grand Est**, en collaboration avec le Conseil Départemental et le CTS de la Marne, souhaite disposer d'un diagnostic territorial approfondi. Ce dernier permettra de cartographier les besoins et les ressources disponibles dans la Marne afin de guider une politique cohérente de transformation de l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap.

### Objectifs

L'objectif principal de ce diagnostic territorial est de disposer d'une **cartographie précise et actualisée** comprenant :

- **Les listes d'attente fiabilisées**, incluant les accueils de jour, pour estimer le nombre d'enfants et d'adultes en attente de solutions adaptées.
- **Le profil des jeunes adultes** encore en établissements pour enfants sous l'amendement Creton, pour évaluer des accompagnements plus inclusifs.
- **Le potentiel de scolarisation** en milieu ordinaire des enfants accueillis en établissements médico-sociaux, en identifiant les ressources nécessaires pour augmenter le temps de scolarisation ou soutenir leur inclusion.
- **Les besoins en diagnostic précoce** et en dépistage des handicaps, notamment pour les jeunes enfants, afin de renforcer l'accès aux soins spécialisés (CAMSP, IME, SESSAD, CMPP, etc.).
- **Les leviers et freins** pour transformer l'offre médico-sociale, particulièrement pour le secteur des enfants.
- **L'amélioration des parcours d'enfants confiés à l'ASE** ou en établissements médico-sociaux, pour mieux répondre à l'évolution de leurs besoins.

### Déploiement et gouvernance

Le diagnostic territorial a été lancé par un **appel d'offres public** à partir du **10 juin 2024**, avec un démarrage opérationnel prévu en **septembre 2024**.

Un **comité de pilotage (COPIL)**, co-présidé par l'ARS Grand Est et le Conseil Départemental de la Marne, supervise l'ensemble du processus. Ce COPIL rassemble :

- Des représentants des principaux partenaires institutionnels, dont l'Éducation Nationale, la MDPH et le Département de la Marne.
- Des acteurs clés de l'ARS et du Conseil Départemental, ainsi que des spécialistes du champ médico-social.

Le prestataire retenu doit s'appuyer sur des **données objectives** issues de différentes sources (ARS, MDPH, CPAM, etc.), tout en recueillant les retours des associations de familles et des personnes en situation de handicap.

## Livrables attendus

Les résultats attendus pour décembre 2024 incluent :

- **Questionnaires écrits** adaptés à chaque cible (usagers, établissements, professionnels).
- **Analyse des résultats** et identification d'un échantillon représentatif d'établissements à rencontrer.
- **État des lieux détaillé** accompagné de préconisations pour la transformation de l'offre territoriale.

Le diagnostic territorial s'inscrit dans le cadre du **plan national 50 000 solutions**, qui mobilise 1,5 milliard d'euros autour de trois axes principaux :

1. Développer l'offre médico-sociale pour fluidifier les parcours des enfants et des adultes, y compris les jeunes adultes en établissements pour enfants.
2. Renforcer le **repérage précoce des troubles du neurodéveloppement** pour intervenir plus efficacement dès l'enfance.
3. Soutenir une **école inclusive**, en proposant des solutions adaptées aux besoins des enfants en situation de handicap.

Ce diagnostic permettra d'identifier des **zones de déficit territorial**, ouvrant la voie à la création de nouvelles places et à des réformes ciblées. Ces actions visent à améliorer durablement les parcours de vie des personnes en situation de handicap et à respecter leurs projets de vie.

## L'exercice coordonné



Les nouvelles pratiques professionnelles que sont les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ou encore les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), sont une réponse innovante aux besoins de santé de la population. Elles ont pour enjeux d'organiser l'accès aux soins de proximité dans un contexte de démographie exigeant (démographie de la population en générale et des professionnels de santé en particulier) et de favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé sur l'ensemble du territoire.

### Les CPTS

8

Les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** sont au cœur de la stratégie nationale **Ma Santé 2022**, visant à recentrer le système de santé sur les soins de proximité. L'objectif est de structurer le premier niveau de prise en charge, notamment autour du médecin généraliste, afin de répondre aux défis croissants liés à l'accès aux soins et à la coordination des parcours de santé.

Dans un contexte où l'offre de proximité est fragilisée sur de nombreux territoires, les CPTS permettent aux professionnels de santé d'un territoire de s'organiser de manière autonome pour répondre collectivement aux besoins de santé locaux. Elles offrent une réponse adaptée aux enjeux de qualité et de fluidité des parcours, tout en renforçant les coopérations entre soins de ville, établissements hospitaliers, et acteurs médico-sociaux.

#### Objectifs et fonctionnement

Les CPTS sont des structures **créées à l'initiative des professionnels de santé**, regroupant des médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, et d'autres acteurs du premier et du second recours. Leur organisation repose sur un projet de santé structuré autour de **missions socles** :

1. **Accès aux soins** (incluant la gestion des soins non programmés).
2. **Coordination des parcours de santé**, notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques.
3. **Actions de prévention** et de promotion de la santé à l'échelle du territoire.
4. **Gestion des crises sanitaires**, avec des réponses collectives adaptées.

Les CPTS peuvent également inclure des missions complémentaires, telles que :

- **L'accompagnement des professionnels de santé** dans leur pratique.
- **L'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins.**

Elles prennent généralement la forme d'associations (loi 1901 ou 1908) permettant d'inclure des membres physiques (professionnels de santé) et moraux (EHPAD, centres de santé, associations). Le **territoire d'action** est défini par les professionnels eux-mêmes, dans leur projet de santé, en fonction des besoins identifiés localement.

Les CPTS sont accompagnées par des partenaires tels que la CPAM, la MSA, l'Éducation Nationale (ELSM), la DRSM, et les URPS. Leur coordination repose sur un dialogue régulier avec l'ARS et les acteurs locaux, notamment à travers des bilans annuels.

### Avantages pour la population

- **Accès facilité aux soins** : grâce à une meilleure coordination, les patients peuvent accéder rapidement à un médecin traitant ou à d'autres professionnels nécessaires à leur prise en charge.
- **Prise en charge globale** : les CPTS favorisent une approche pluridisciplinaire et permettent une continuité des soins, notamment pour les personnes en situation de fragilité.
- **Actions de prévention et de santé publique** : les CPTS élargissent les initiatives à l'échelle de leur territoire, impliquant des institutions, associations, et entreprises pour des actions collectives.

### Avantages pour les professionnels de santé

- **Meilleure organisation** : la coordination des parcours de soins réduit le sentiment d'isolement et optimise le temps médical grâce à des outils adaptés.
- **Qualité et pertinence des pratiques** : les échanges entre professionnels permettent le partage de compétences, des formations pluridisciplinaires, et des retours d'expérience enrichissants.
- **Conditions de travail attractives** : un fonctionnement collectif favorise un environnement de travail stimulant et innovant.
- **Dialogue facilité** : les CPTS offrent un cadre structuré pour échanger avec les élus, établissements, et autres acteurs locaux.

### Avantages pour le territoire

- **Dynamisation des soins de proximité** : les CPTS renforcent les coopérations entre la ville et l'hôpital, tout en offrant des interlocuteurs uniques pour les partenaires locaux.
- **Attractivité accrue** : en créant un cadre structuré et stimulant pour les professionnels, les CPTS contribuent à lutter contre les déserts médicaux et à améliorer la qualité de vie sur le territoire.

### Chiffres clés sur le déploiement des CPTS

- **Le nombre de CPTS existantes ou en cours de création** dans le département :  
5 CPTS sur le département (CPTS Reims Métropole, CPTS du Pays Vitryat, CPTS du Pays d'Épernay, CPTS Sud Marne, CPTS Val de Suippe)
- **La population couverte par les CPTS** (en pourcentage du territoire ou nombre d'habitants).  
72.3% de population couverte

## Les MSP

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont des structures de soins de premier recours qui réunissent au moins deux médecins et un professionnel paramédical.

Elles reposent sur une coordination des soins, formalisée par un projet de santé. Contrairement aux simples regroupements de professionnels, les MSP intègrent un projet professionnel, favorisant ainsi l'organisation du travail en équipe et le partage d'informations à travers des systèmes d'information communs.

L'exercice au sein des MSP représente une évolution significative pour les professionnels de santé. En rompant avec l'isolement et en favorisant la collaboration, les MSP améliorent les conditions d'exercice, permettant une meilleure continuité des soins et la délégation de tâches. De plus, elles répondent efficacement aux besoins de prise en charge, en particulier pour les maladies chroniques, grâce à la mise en place de protocoles de soins, d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique.

Enfin, les MSP jouent un rôle essentiel dans l'attractivité du secteur ambulatoire, notamment dans les zones rurales touchées par la désertification médicale. En offrant un environnement propice à l'enrichissement professionnel et à l'innovation, elles contribuent à stimuler de nouvelles installations et à garantir un accès équitable aux soins de santé pour tous les citoyens.

**A ce jour, 22 MSP sont en fonctionnement :**

MSP DE VERTUS  
MSP DE CHALONS EN CHAMPAGNE - PSP3C  
MSP DU CHATILLONNAIS  
MSP DE COURCY  
MAISON DE SANTE DE DORMANS  
MSP DE FISMES  
MSP DE MONTMIRAIL  
MAISON DE SANTE DE POGNY  
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPL D'ORGEVAL  
MSP SAINTE-ANNE - REIMS  
MAISON DE SANTE DU BOUT DE LA MARNE  
MSP DE SEZANNE (cabinet Froissard)  
MAISON DE SANTE DES COTEAUX SEZANNAIS  
MAISON DE SANTE ST MARTIN SUR LE PRE  
MSP SAINT REMY EN BOUZEMONT  
MSP DE SUIPPES  
CENTRE GUTENBERG SANTE  
MSP SAINTE-MENEHOULD  
MSP DE TINQUEUX  
MSP DE VANVAULT LES DAMES  
MSP DU TARDENOIS  
MSP DE VITRY LE FRANCOIS

## Les contrats locaux de santé

Le contrat local de santé (CLS) vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Au vu des besoins et de l'offre qu'on y trouve, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.



11

Le contrat local de santé (CLS) est porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé Grand Est et par une collectivité territoriale ou son regroupement, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il met en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires.

Le CLS n'est pas un outil figé, il s'adapte à tous les territoires. C'est un outil particulièrement pertinent en milieu rural et dans les quartiers urbains en difficulté.

Les CLS sur la Marne :

⇒ Les CLS actifs :

- CLS de Vitry-le-François
- CLS de Reims
- CLS de Châlons-en-Champagne
- CLS de l'Argonne Champenoise

⇒ Les CLS en cours d'élaboration :

- CLS du PETR d'Épernay Terre de Champagne (signature prévue le 26/02/2025)
- CLS de l'agglomération de Châlons-en-Champagne (extension du CLS de Châlons)
- CLS de la Région de Suippes

## Des actions phares dans le cadre des CLS : des initiatives concrètes pour répondre aux enjeux locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont des outils de coordination essentiels qui permettent de répondre efficacement aux besoins de santé des territoires en favorisant la coopération entre les acteurs locaux. Voici trois exemples d'actions emblématiques menées dans le cadre des CLS, illustrant l'impact positif de ces initiatives sur la population et les professionnels.

### 1. Prévenir les cancers : une mobilisation collective à Châlons-en-Champagne

Dans le cadre du CLS de Châlons-en-Champagne, une action innovante intitulée « *Prévenons certains cancers* » a été mise en place le 11 octobre 2024. Portée par l'Association Santé Éducation et Prévention sur le Territoire (ASEPT) Champagne-Ardenne, cette initiative vise à sensibiliser les habitants aux facteurs de risque des cancers et à promouvoir le dépistage, en particulier auprès des populations isolées et vulnérables.

12

#### Objectifs :

- Encourager des comportements favorables à la prévention des cancers.
- Augmenter la participation au dépistage, notamment des publics éloignés du système de santé.

Une soirée a été organisée, incluant :

- Une pièce de théâtre interactive animée par la compagnie *Entrées de Jeu*.
- Deux conférences sur l'alimentation et l'activité physique ainsi que sur les dépistages organisés.
- Des stands d'information tenus par des partenaires locaux tels que la Ligue contre le cancer et la CPAM.

#### Résultats attendus :

- Une sensibilisation accrue de la population aux enjeux du dépistage.
- Une meilleure mobilisation des publics éloignés grâce à une communication ciblée et la collaboration avec des associations locales.

### 2. En mouvement pour notre santé mentale : les SISM à Châlons-en-Champagne

Dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), une *course-forum* a été organisée du 9 au 18 octobre 2024. Cet événement phare, ouvert au grand public, avait pour objectif de déstigmatiser les troubles psychiques et de promouvoir une approche proactive de la santé mentale.

#### Points forts de l'événement :

- Un parcours de 2 km dans le parc de l'établissement public de santé mentale de la Marne (EPSMM), permettant d'ouvrir l'établissement au public.

- Des stands tenus par des acteurs de santé mentale (GEM, UNAFAM, Mission Locale, etc.), offrant informations et ressources.
- Des ateliers et conférences complémentaires sur le sport, la santé mentale et la gestion du stress.

#### **Avantages pour la population :**

- Une meilleure compréhension des troubles psychiques et des moyens de prise en charge.
- La réduction des stigmates liés aux maladies mentales grâce à des échanges avec des professionnels et des témoignages d'utilisateurs.

### **3. Nightline : un soutien psychologique pour les étudiants rémois**

À Reims, le CLS a soutenu l'ouverture de l'antenne locale de *Nightline*, une plateforme d'écoute nocturne dédiée aux étudiants, opérationnelle depuis le 15 avril 2024.

Face à une prévalence élevée de troubles psychiques chez les 18-24 ans, Nightline offre un service accessible, anonyme et confidentiel pour répondre aux besoins croissants en matière de santé mentale étudiante.

#### **Dispositif :**

- Lignes d'écoute anonymes en français et en anglais, animées par des bénévoles étudiants formés.
- Ateliers de gestion du stress et de prévention du burn-out.
- Campagnes de sensibilisation pour déstigmatiser les troubles psychiques.

#### **Impact attendu :**

- Une amélioration de la santé mentale des étudiants grâce à un soutien accessible.
- Une réduction des barrières à l'accès aux soins psychologiques.

Ces actions démontrent l'efficacité des CLS pour structurer des réponses adaptées aux priorités locales de santé, en fédérant des partenaires divers autour de projets concrets et innovants.